

Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-90

Séance du 14 Octobre 2022

Date de convocation : 10/10/2022 L'an 2022, le 14 octobre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 11/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme MAUDUIT ; Mme CABANNE à M. MUSSARD et M. PIERRE à M. OREAL.

Était absent excusé : M. FLEISCH.

Tome 1 - N°22-90 - OBJET : Adhésion aux lots n° 1 et n° 2 de la Convention de Service d'Achat Centralisé relative à l'accord-cadre n°2020-005 « Fourniture de services opérés de Télécommunications et prestations associées » passé par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

Par délibération n° 22-65 du 02 juin 2022, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a autorisé l'étude de l'adhésion aux marchés passés par le RESAH afin de bénéficier de l'accord-cadre ORANGE pour les services de télécommunications suivants :

- Lot 1 : Téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires ;

- Lot 2 : Téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, Services opérés complémentaires.

Après analyse des différents éléments financiers et compte tenu de la réduction importante des coûts pour bénéficier de l'offre du RESAH, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer à ces 2 lots.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion aux lots n° 1 et 2 de l'accord-cadre n° 2020-005 « Fourniture de services opérés de Télécommunications et prestations associées » tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé ainsi que tout document relatif à la mise en place de cette prestation. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI